

Postulat - gestion des infrastructures sportives

Madame la Présidente du Conseil Intercommunal d'Enjeu,
Mesdames, Messieurs les Membres du CODIR,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,

Contexte et besoin

Les communes d'Enjeu mettent à disposition des infrastructures sportives qui sont partagées entre le domaine scolaire et non-scolaire pour des raisons évidentes d'efficacité. Des associations sportives locales font usage de ces infrastructures.

Constatations

Ces dernières années, des problèmes de communication lors de fermetures techniques ont été relevés, surtout pour informer le public et les usagers, comme récemment avec la piscine du Martinet à Rolle.

Une incertitude subsiste quant à la définition de l'autorité compétente pour statuer sur l'ouverture ou la fermeture des installations, ainsi que sur la gestion de diverses questions opérationnelles : identification des interlocuteurs responsables de la communication (public, élèves/parents, sociétés), signalement des défauts, planification, réalisation et suivi des travaux, ainsi que la répartition des responsabilités entre les différents partenaires.

L'article 19 des statuts d'Enjeu au point b) 11, donne la responsabilité au Comité de direction de « veiller à la bonne marche de l'occupation des locaux pour les activités non scolaires ».

Lorsque l'exploitation et/ou la gestion quotidienne sont confiées Enjeu, il est nécessaire de clarifier les rôles entre Enjeu, la commune et ces associations :

- les compétences décisionnelles (qui décide quoi et dans quel cadre),
- les responsabilités notamment en matière de sécurité, d'entretien, de conformité et de risques,
- les modalités de financement

Des doutes subsistent sur la qualité des travaux réalisés dans la piscine du Martinet. Il est important d'identifier l'organe qui contrôle les travaux mandatés pour valider les paiements aux fournisseurs.

Au regard de ce qui précède, il est légitime pour tous les citoyens de se poser la question du rôle de l'association intercommunale dans la gestion des infrastructures sportives de nos communes.

Conclusion

Ce postulat demande au Comité de direction de bien vouloir revenir devant le Conseil intercommunal avec les éléments suivants

- A. Présenter de façon synthétique les modalités de gouvernance des infrastructures sportives gérées par Enjeu, en précisant :
- L'autorité compétente en matière d'ouvertures, fermetures et accès, notamment lors de dysfonctionnements techniques,
 - La répartition des rôles et responsabilités entre les Communes, l'association intercommunale et les partenaires (signalement des défauts, planification, exécution et suivi des travaux),
 - Les accords ou conventions entre Enjeu , les communes et les associations locales,
 - Les responsabilités inhérentes à la sécurité, à la conformité réglementaire, aux assurances ainsi qu'à la gestion des risques,
 - La répartition financière : qui paie quoi (entretien courant, réparations, investissements), mécanismes de refacturation, niveau de charges annuelles.
- B. Décrire la chaîne de communication ainsi que les procédures à suivre lors d'un événement impactant l'exploitation (tels qu'une panne, une fermeture technique ou une restriction d'accès), en précisant :
- les publics concernés (établissements scolaires, parents, associations sportives),
 - les canaux de diffusion, les délais impartis et les personnes responsables de la communication.
- D. Présenter le plan d'entretien et d'investissements pluriannuel pour les infrastructures sportives principales, incluant :
- état technique,
 - indicateurs de suivi (disponibilité, incidents, coûts d'entretien/réparation).
- E. Intégrer, dans le rapport de gestion, un chapitre dédié aux infrastructures sportives, présentant notamment l'état des installations, les principaux travaux d'entretien réalisés et planifiés, les indicateurs de disponibilité, ainsi que les éléments financiers pertinents.
- F. Proposer diverses solutions aux problèmes de gouvernance, notamment par des modifications des statuts, concernant le rôle d'Enjeu dans la gestion complète les infrastructures sportives, notamment en lien avec le non-scolaire.
- G. Présenter le processus de validation des travaux effectués sur les bâtiments et les infrastructures sportives.

Respectueusement,

